

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Conception de projets	No SD SD-2024-2166
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Service de l'ingénierie a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Règlement numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin.</p> <p>«Les coûts des travaux ont été estimés par la firme GBI Experts-conseils inc. et sont basés sur des coûts des contrats de projets semblables octroyés récemment. L'estimation reflète donc la tendance à la hausse actuelle du marché et se traduit par des taux de taxation plus élevés que dans des projets d'années antérieures».</p> <p>Actuellement, le boulevard de la Renaissance, à l'est de la rue des Patriotes, et le boulevard des Rossignols au nord de l'adresse portant le numéro civique 6270, ne possèdent pas de conduites d'aqueduc et d'égouts pour la desserte des terrains riverains à développer. Initié dans le cadre de la demande de services municipaux 076 (DSM-076), le présent projet vise d'abord à installer des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour la desserte des terrains riverains. Des travaux sont également prévus sur les conduites maîtresses sanitaires et d'aqueduc existant sur ces deux tronçons. De surcroît, le projet prévoit la construction d'un nouveau réseau d'éclairage, de nouvelles pistes cyclables unidirectionnelles protégées, des voies véhiculaires par des banquettes avec plantations et de nouveaux trottoirs de part et d'autre de la rue. Cette amélioration importante de la sécurité des modes actifs sur ces tronçons bénéficiera aux déplacements sécuritaires des étudiants vers l'école de l'Équinoxe riveraine au projet.</p> <p>Le présent projet permettra également des prolongements de rues futures actuellement prévus dans le cadre des DSM-061 et DSM-069, entre autres.</p> <p>En résumé, ce projet vise à réaliser les travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de 840 mètres linéaires de nouvelles conduites d'aqueduc de plusieurs diamètres différents; - Installation de 1130 mètres linéaires de nouvelles conduites sanitaires de plusieurs diamètres différents; - Installation de 730 mètres linéaires de nouvelles conduites sanitaires de plusieurs diamètres différents; - Construction d'un nouveau bassin de rétention des eaux pluviales qui sera souterrain; - Construction d'un nouveau réseau d'éclairage de rue; - Retrait de la chaussée temporaire existante d'une superficie de 8185 mètres carrés; - Construction de 9775 mètres carrés de voies de circulation; - Construction de 2135 mètres carrés de réseau cyclable; - Plantation de 105 nouveaux arbres en banquettes et sur le terrain du bassin de rétention souterrain. <p>L'emprunt visé par le présent règlement permettra l'exécution de ce projet.</p> <p>- Les acquisitions de terrains d'une valeur de 713 000 \$ projetées dans le présent règlement permettront de compléter l'emprise de rue nécessaire au projet sur certains tronçons et de devenir propriétaire du terrain du bassin de rétention souterrain. Des échanges de terrains avec le promoteur du projet seront également possibles avec le financement du présent règlement d'emprunt. Ces échanges permettront une réorganisation cadastrale de certains lots riverains au projet, ce qui permettra un développement optimal du secteur.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent règlement prévoit un investissement de 14 595 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « Infrastructures publiques (projet administratif) » pour lequel un montant de 17 721 000 \$ est prévu en 2024 au PTI.</p> <p>Emprunt de 14 595 000 \$ (68% taxation riveraine/bassin et 32% ensemble des contribuables).</p> <p>68% des coûts totaux (9 915 728\$) seront imposés à la superficie et/ou aux riverains. 32% des coûts totaux (4 679 272\$) seront imposés à l'ensemble des contribuables. Voir la pièce jointe (étude de taxation) pour l'explication des coûts.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Conception de projets	No SD SD-2024-2166
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin.		